

# CONCERTATION PRÉALABLE

Du 4 avril au 30 mai 2024

- **Projet de construction d'un établissement pénitentiaire dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64), sur le territoire de la commune de Pau**
- Projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées
- Projet de mise en compatibilité du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Pau

## Réunion publique

# Les intervenants



- Chef du bureau de l'immobilier



- Directeur interrégional
- Directeur de la maison d'arrêt de Pau



- Directrice opérationnelle
- Directeur de programme



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

# Le programme des 15 000 places

## PROGRAMME 15000

Plus de la moitié des chantiers seront livrés d'ici 2024 dont 10 en 2023



19 chantiers livrés



10 chantiers en travaux



5 chantiers en conception



10 chantiers en études d'offres



6 chantiers en études préalables

Au niveau national, 18 000 places brutes construites pour 3 000 places vétustes fermées

SAS CAEN  
90 places  
livraison 2022

CP CAEN-IFS  
551 places  
livraison 2023

CP YVELINES  
700 places - livraison 2027

CD FLEURY-MÉROGUIS  
406 places - livraison 2023

CP VANNES  
550 places - livraison 2027

SAS LE MANS-COULAINES  
90 places - livraison 2023

CP ANGERS-LES LANDES  
850 places - livraison 2027

SAS ORLÉANS  
120 places - livraison 2027

CP BORDEAUX-GRADIGNAN  
600 places  
- phase 1 livraison 2024  
- phase 2 livraison 2026

CP PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
250 places - livraison 2027

CP HAUTE-GARONNE  
615 places - livraison 2027

SAS MONTPELLIER  
150 places - livraison 2022

CD PYRÉNÉES-ORIENTALES  
515 places - livraison 2027

INSERRE PAS-DE-CALAIS  
180 places - livraison 2025

QSL SAINT-MARTIN-BOULOGNE  
50 places - livraison 2017

SAS MEAUX  
180 places  
livraison 2023

CP NORD FRANCILIEN  
600 places  
livraison 2027

CP DU NORD  
700 places - livraison 2027

SAS LILLE  
150 places - livraison 2027

INSERRE ARDENNES  
100 places - livraison 2027

SAS CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE  
90 places - livraison 2027

INSERRE MEURTHE-ET-MOSELLE  
100 places - livraison 2027

MA TROYES-LAVAU  
476 places - livraison 2023

SAS COLMAR  
120 places - livraison 2024

CP LUTTERBACH  
520 places - livraison 2021

CP SEINE-ET-MARNE  
1000 places - livraison 2027

SAS VALENCE  
120 places - livraison 2023

CD COMTAT-VAENISSIN  
400 places - livraison 2025

SAS AVIGNON  
120 places - livraison 2023

CP LE MUY  
650 places - livraison 2027

MA DRAGUIGNAN  
504 places - livraison 2018

SAS TOULON  
180 places - livraison 2024

CP AIX-LUYNES 2  
735 places - livraison 2018

CP MARSEILLE  
Baumettes 2  
573 places  
livraison 2017

Baumettes 3  
740 places  
livraison 2025

MA SEINE-SAINT-DENIS  
706 places - livraison 2027

QSL NANTERRE  
52 places  
livraison 2019

SAS NOISY-LE-GRAND  
120 places - livraison 2024

CP PARIS-LA SANTÉ  
707 places - livraison 2019

CP VAL-DE-MARNE  
800 places - livraison 2027

Nouvelle-Calédonie  
CD KONÉ  
120 places  
livraison 2022

Guadeloupe  
DAC SAIE-MAHAULT  
300 places  
livraison 2026

MA BASSE-TERRE  
200 places  
- phase 2 livraison 2024  
- phase 3 livraison 2025  
- phase 4 livraison 2027

Martinique  
SAS DUCOS  
120 places  
livraison 2025

Polynésie française  
CD PAPÉARI  
410 places  
livraison 2017

Wallis-et-Futuna  
CP WALLIS ET FUTUNA  
10 places  
livraison 2026

Guyane  
CMJ SAINT-LAURENT DU MARONI  
495 places  
livraison 2027

### PHASES ACTUELLES DES PROJETS

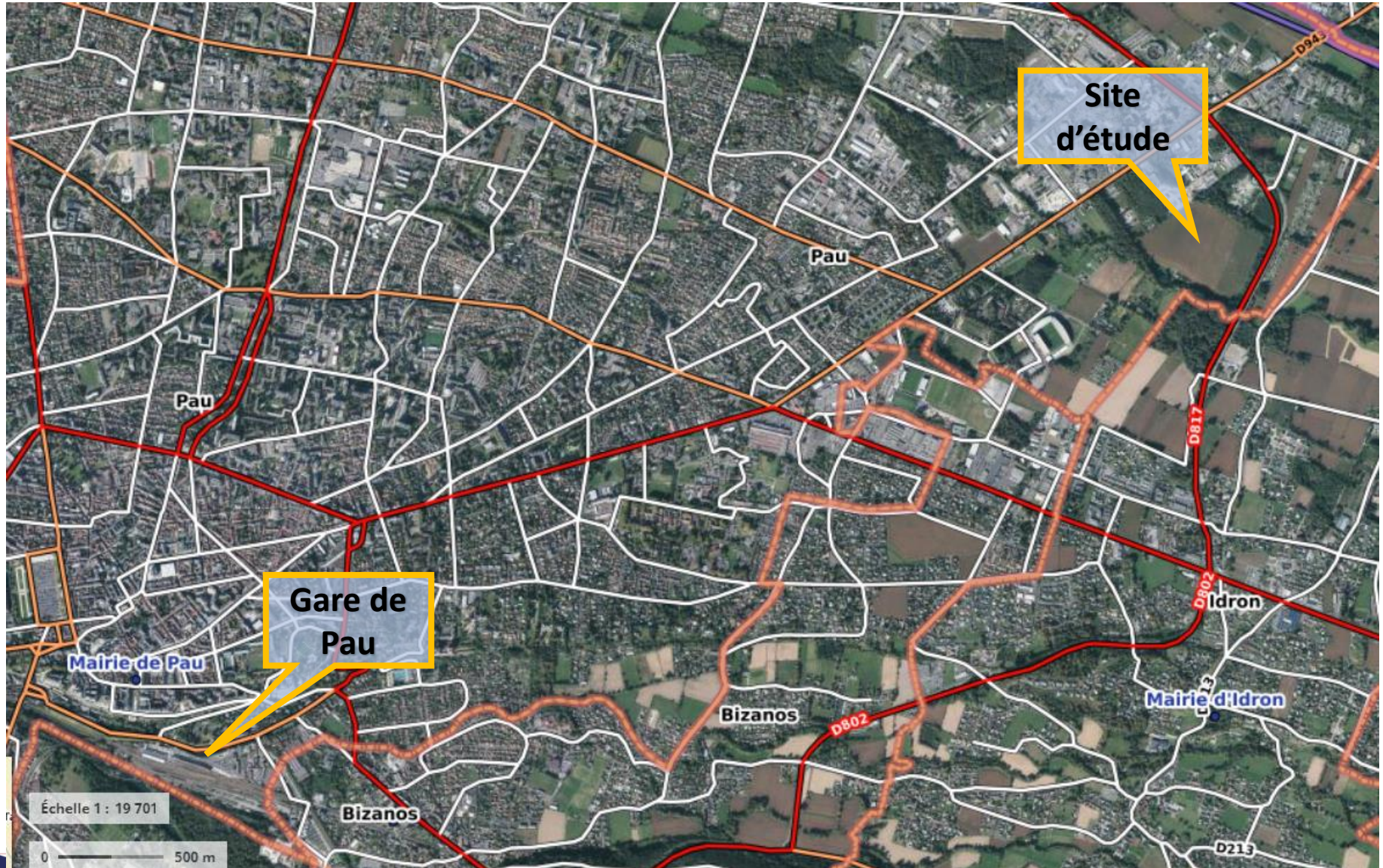
- Livrés
- En travaux
- En conception
- En appel d'offres
- En études préalables

CD : Centre de détention  
CMJ : Cité du ministère de la Justice  
CP : Centre pénitentiaire  
DAC : Dispositif d'accroissement de capacité  
INSERRE : Innover par des structures expérimentales de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi  
MA : Maison d'arrêt  
QSL : Quartier de semi-liberté  
SAS : Structure d'accompagnement vers la sortie

Les chiffres renseignés sont exprimés en places brutes



# Le site de Pau



# Le site de Pau

<b>Nature du terrain / Foncier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Surface importante de 19 ha</li> <li>▪ Terrain plat</li> <li>▪ Absence de surplomb</li> <li>▪ Pas de contrainte d'évacuation ou de servitudes contraignantes</li> <li>▪ En partie (majoritaire) propriété du Conseil départemental (12 ha)</li> <li>▪ Mise en compatibilité du PLUi et du SCoT à prévoir</li> </ul>
<b>Transports et accessibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proximité des services publics associés et du tribunal de Pau (&lt; 15 min)</li> <li>▪ Proximité avec le réseau routier structurant (RD 817, RD 938, A64)</li> <li>▪ Desserte en transports en commun existante à proximité du site</li> <li>▪ Trajet court (&lt; 30mn en transport en commun) depuis la gare de Pau</li> <li>▪ Aménagement routier à prévoir</li> </ul>
<b>Environnement Milieu naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Boisements situés à l'est du site, en limite nord et à proximité du sud</li> <li>▪ Évitement possible de l'ensemble des zones à enjeux identifiés mais impact probable du fait de l'aménagement routier</li> </ul>
<b>Environnement Milieu humain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Éloignement des quartiers résidentiels, mais trois habitations mitoyennes</li> <li>▪ Consommation de terres agricoles mais classées en Zone d'équipements publics au PLUi</li> </ul>

# Présentation du projet



**Projet de 250 places**



**Site d'étude de 19 Ha**



**Surface d'implantation  
nécessaire de 8,5 Ha**

**Coût global : 124 M € TTC**

**Livraison horizon 2027**



**Mise en compatibilité  
nécessaire du PLUi de Pau  
agglomération et du  
SCoT du Grand Pau**



**Régimes de détention similaires à  
l'établissement actuel : quartier  
hommes, quartier femmes, quartier  
mineurs, quartier de semi-liberté**



# Un double cadre réglementaire

La concertation porte sur :

- Code de l'environnement : Le projet
- Code de l'urbanisme :
  - Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
  - Mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Grand Pau.





# Les étapes du projet

RECHERCHES FONCIÈRES

Concertation préalable

ÉTUDES DE SITE

Poursuite de la concertation  
sur les mises en compatibilité  
des documents d'urbanisme

ÉTUDES PRÉALABLES

Enquête publique

Suite ci-dessous

Suite

CONCEPTION ET AUTORISATIONS

Consultation du public dans  
le cadre de la demande de permis de  
construire et des autres autorisations  
nécessaires, notamment au titre  
du code de l'environnement

TRAVAUX

Information  
régulière du public



Livraison de  
l'établissement  
à l'horizon 2027

# VOUS AVEZ LA PAROLE

---




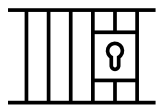
# ANNEXES

---

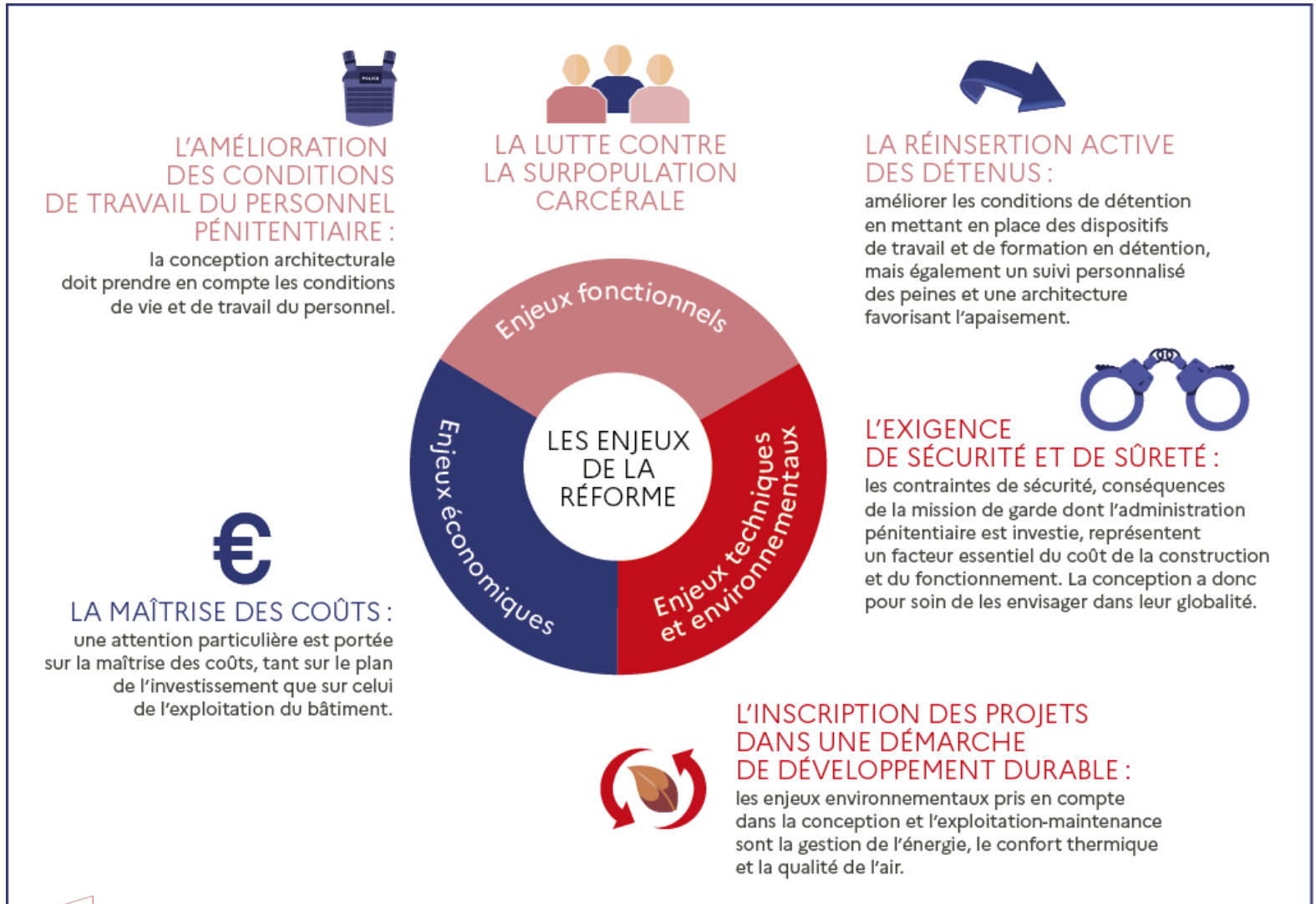
# LE CADRE GÉNÉRAL

---

# Le cadre politique du projet

- Programme pénitentiaire présidentiel → Loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice
  - Création de 15 000 places de prison supplémentaires
  - Objectifs :
    - Assurer l'exécution effective et qualitative des décisions de Justice 
    - Améliorer les conditions de travail des personnels 
    - Améliorer la prise en charge des détenus 
    - Résorber la surpopulation carcérale 

# Les objectifs majeurs



# L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE ET LE SITE

---

- Emprise réduite, inférieure à 1 ha, pouvant difficilement être davantage densifiée
- Une réhabilitation :
  - N'aurait répondu que partiellement aux standards contemporains (conditions de détentions, conditions de travail ...) de des établissements pénitentiaires (Rappel – Besoin de surface estimé pour le projet : 8,5 ha)
  - Aurait nécessité une réduction de la capacité d'accueil de l'établissement (au moins pour la durée des travaux)






# Les sites étudiés – Analyse multicritères

	Milieu humain	Milieu naturel	Foncier	Nature du terrain	Transports et accessibilité
<b>Pau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de terres agricoles (mais classées Zone d'équipements publics du PLUi)</li> <li>• Éloignement des quartiers résidentiels environnants et présence de masques paysagers naturels (boisements) mais trois habitations mitoyennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boisements situés à l'est du site et en limite nord (espace vert protégé)</li> <li>• Cours d'eau situés en limite nord du site</li> <li>• Évitement possible de l'ensemble des zones à enjeux identifiés mais impact probable du fait de l'aménagement routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelles en partie (majoritaire) propriété du Conseil départemental, en partie privée</li> <li>• Mise en compatibilité du PLUi à prévoir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrain plat</li> <li>• Absence de surplomb</li> <li>• Surface importante (19 ha)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne proximité (&lt; 15 min) des services publics associés et du tribunal judiciaire de Pau</li> <li>• Desserte en transport en commun existante à proximité du site</li> <li>• Trajet court (&lt; 30 min) depuis la gare de Pau en TC</li> <li>• Aménagement routier à prévoir</li> </ul>
<b>Serres-Morlaàs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de terres agricoles (mais classées en zone à urbaniser dans le PLU)</li> <li>• Éloignement des zones d'habitation les plus proches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'enjeu naturel majeur identifié sur le site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelles entièrement privées</li> <li>• Mise en compatibilité du PLU à prévoir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrain plat</li> <li>• Absence de surplomb</li> <li>• Surface du site (13,5 ha) réduite mais suffisante (9 ha), du fait de la présence d'une canalisation de transport de gaz en bordure du terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éloignement (&gt; 15 min) de certains services publics associés et du tribunal judiciaire de Pau</li> <li>• Pas de desserte en transport en commun à proximité</li> <li>• Trajet long (&gt;30 min) depuis la gare de Pau en TC</li> </ul>

Contraintes majeures (au-delà de 2 pour 1 site: équivalent rédhibitoire)
  Contraintes mineures amendables
  Sans contraintes

# Les sites étudiés – Analyse multicritères

	Milieu humain	Milieu naturel	Foncier	Nature du terrain	Transports et accessibilité
<b>Sendets-Idron-Morlaàs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de terres agricoles (classées zones agricole ou naturelle dans le PLUi et le PLU de Morlaàs)</li> <li>• Proximité avec des zones d'habitat pavillonnaire</li> <li>• Absence de masque paysager naturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'un cours d'eau et de boisements</li> <li>• Présence d'espaces boisés classés</li> <li>• Évitement possible des zones à enjeux identifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelles presque entièrement privées</li> <li>• Mise en compatibilité du PLUi et / ou du PLU de Morlaàs à prévoir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrain plat</li> <li>• Absence de surplomb</li> <li>• Surface très importante (&gt; 90 ha) mais morcelée par la présence d'une canalisation de gaz (nord-sud), du chemin de Cami Sallé (est-ouest) et d'un cours d'eau (est-ouest), de la bande d'inconstructibilité de l'autoroute A64</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éloignement (&gt; 15 min) de certains services publics associés et du tribunal judiciaire de Pau</li> <li>• Aménagement routier important à prévoir</li> <li>• Pas de desserte en transport en commun à proximité du site</li> <li>• Trajet long (&gt;30 min) depuis la gare de Pau en TC</li> </ul>
<b>Lons</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de terres agricoles (classées zone naturelle ou d'urbanisation à long terme dans le PLUi)</li> <li>• Proximité de nombreuses zones d'habitation</li> <li>• Présence de masques paysagers naturels (forêts, RD834)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de zones forestières dont des espaces boisés classés (EBC) en limite nord-ouest et sud du site</li> <li>• Cours d'eau situé au nord du site</li> <li>• Évitement possible des EBC et du cours d'eau mais pas de l'ensemble des boisements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelles entièrement privées</li> <li>• Mise en compatibilité du PLUi à prévoir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrain plat</li> <li>• Absence de surplomb</li> <li>• Surface importante (19 ha)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne proximité (&lt; 15 min) des services publics associés et du tribunal judiciaire de Pau</li> <li>• Desserte en transport en commun existante à proximité du site</li> <li>• Trajet long (&gt;30 min) depuis la gare de Pau en TC</li> </ul>


 Contraintes majeures (au-delà de 2 pour 1 site: équivalent rédhibitoire)

 Contraintes mineures amendables


 Sans contraintes

# Les sites étudiés – Analyse multicritères

	Milieu humain	Milieu naturel	Foncier	Nature du terrain	Transports et accessibilité
Lescar - Est	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de terres agricole (classées zone agricole au PLUi)</li> <li>• Mitoyenneté avec une importante zone d'habitation</li> <li>• Présence d'un espace de détente et de promenade (lac des Carolins) à proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de boisements sur site dont un espace boisé classé (EBC)</li> <li>• Évitement possible de l'EBC mais pas de l'ensemble des boisements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelles entièrement privées</li> <li>• Mise en compatibilité du PLUi à prévoir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrain plat</li> <li>• Absence de surplomb</li> <li>• Surface importante (16,5 ha)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne proximité (&lt; 15 min) des services publics associés et du tribunal judiciaire de Pau</li> <li>• Desserte en transport en commun existante à proximité du site du site</li> <li>• Trajet long (&gt;30 min) depuis la gare de Pau en TC</li> </ul>

 Contraintes majeures (au-delà de 2 pour 1 site: équivalent rédhibitoire)

 Contraintes mineures amendables

 Sans contraintes

# Les sites étudiés – Analyse multicritères : synthèse

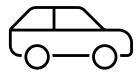
Commune	Milieu humain	Milieu naturel	Foncier	Nature du terrain	Transports et Accessibilité
Pau	Yellow	Yellow	Yellow	Light Green	Yellow
Serre-Morlaàs	Yellow	Light Green	Yellow	Light Green	Red
Sendets-Idron-Morlaàs	Red	Light Green	Yellow	Light Green	Red
Lons	Red	Yellow	Yellow	Light Green	Yellow
Lescar- Est	Red	Yellow	Yellow	Light Green	Yellow

# Les sites étudiés – Bilan résumé

Commune	Motifs de la non-sélection
<b>Artix</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site morcelé car en partie située en zone Jaune du plan de prévention du risque d'inondation dans lesquels les constructions nouvelles sont interdites</li> </ul>
<b>Lescar – Ouest</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site situé en zone C (interdiction de construction nouvelle à usage d'habitation) du plan d'exposition au bruit de l'aéroport</li> </ul>
<b>Sendets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bande d'inconstructibilité liée à une canalisation de gaz traversant le site d'est en ouest</li> </ul>
<b>Serre-Morlaàs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site éloigné de certains services publics associés et du réseau de transport collectif existant</li> </ul>
<b>Sendets-Idron-Morlaàs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site éloigné de certains services publics associés et du réseau de transport collectif existant</li> <li>• Proximité avec des zones d'habitat pavillonnaire et absence de masque paysager naturel</li> </ul>
<b>Lons</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité avec de nombreuses zones d'habitation</li> </ul>
<b>Lescar - Est</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mitoyenneté avec une importante zone d'habitation et proximité avec un espace de détente et de promenade</li> </ul>

# L'accessibilité du site

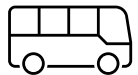
Accessibilité du site à étudier avec les collectivités, en prenant en compte l'aménagement du secteur envisagé à terme par celles-ci :



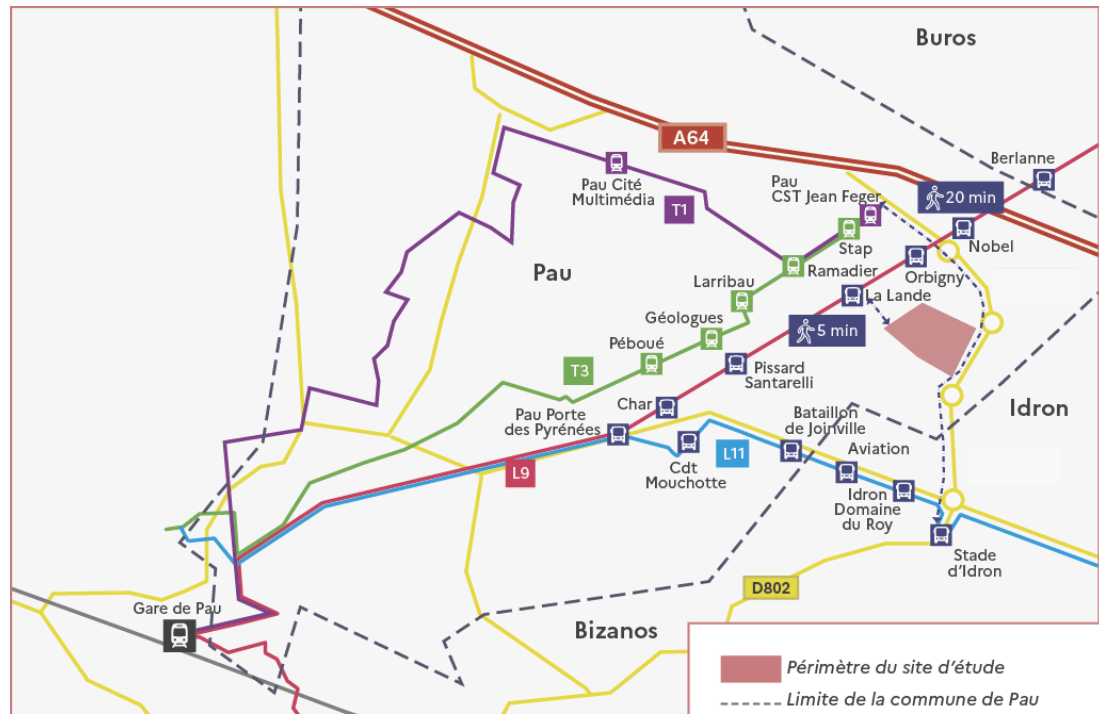
▪ Desserte routière



▪ Mobilités actives



▪ Transports en commun



# Schéma type de fonctionnement d'un établissement pénitentiaire à sûreté adaptée

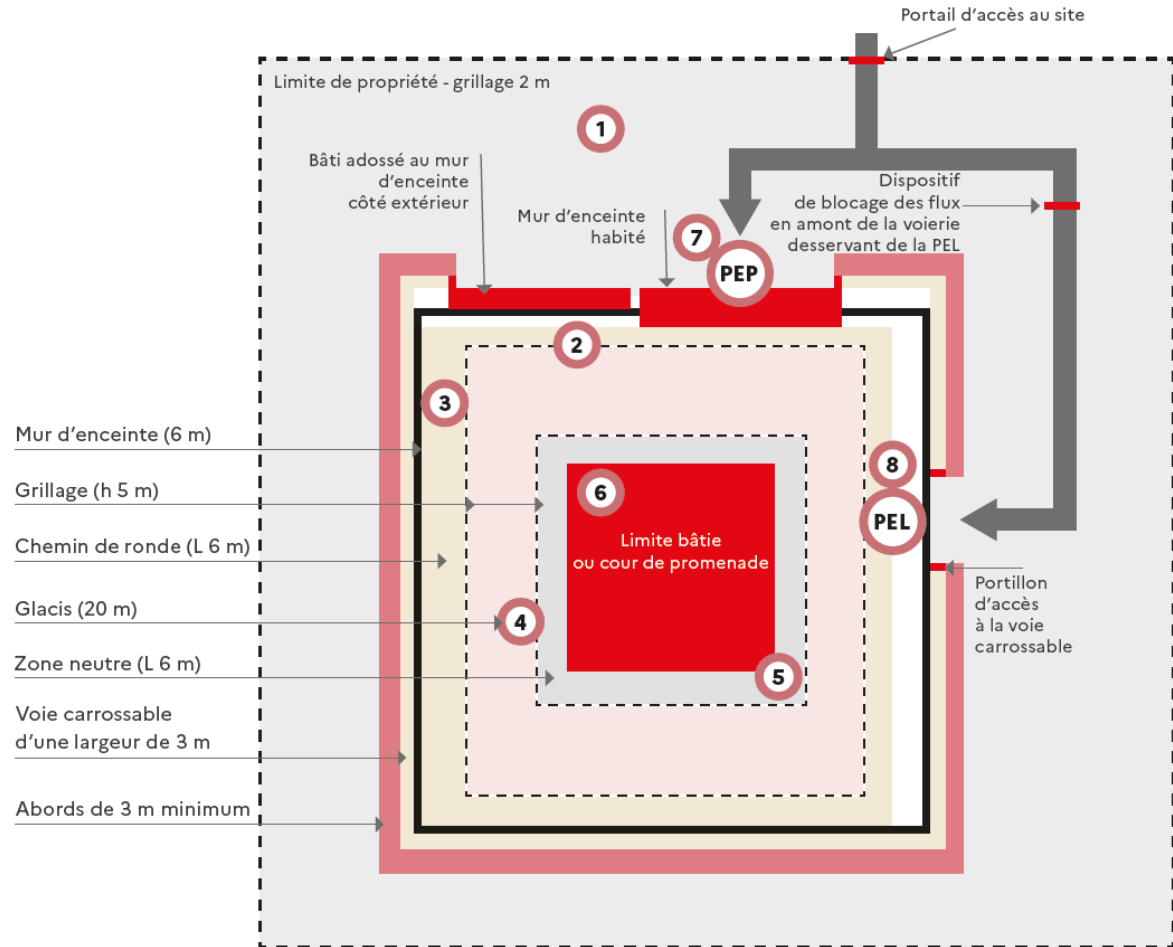
## Un établissement à sûreté adaptée

- pas de miradors
- pas de filins anti-hélicoptères

## 2 entrées distinctes ou disjointes

- porte d'entrée principale
- porte d'entrée logistique

## Internalisation du glacis



Légende page suivante

### ① Abords extérieurs

Protégés par un grillage de 2 m de hauteur, ils intègrent les parkings visiteurs et personnels ainsi qu'une voie carrossable large de 3 m.

### ② Enceinte pénitentiaire

Elle est délimitée par un mur continu de 6 m de hauteur (le mur d'enceinte) qui intègre deux points d'accès. Sa géométrie doit faciliter la surveillance et ne pas créer d'angles morts.

La zone en enceinte est composée de plusieurs espaces et fonctions :

#### ③ Le chemin de ronde (6 m)

Il permet l'intervention des forces de sécurité intérieure et des pompiers, en plus des personnels de surveillance.

#### ④ Le glacis (20 m)

Fermé par une clôture grillagée, il contribue à la sûreté en établissant une distance entre le mur d'enceinte et les espaces de détention.

#### ⑤ La zone neutre (6 m)

Elle sépare le glacis de l'ensemble des bâtiments, cours de promenade et terrains de sport.

#### ⑥ Les espaces de détention

C'est la zone carcérale proprement dite où sont situés les bâtiments d'hébergement, les locaux socio-éducatifs, les équipements culturels et sportifs, les ateliers, les locaux médicaux, etc.

Les espaces hors détention comprennent les locaux administratifs, le greffe, les parloirs, les locaux techniques, etc.

#### ⑦ Porte d'entrée principale (PEP)

C'est l'entrée de l'établissement pour les piétons et les fourgons. Elle est tenue 24 heures/24 et doit être à la fois lisible et facile d'accès pour quelqu'un qui entre sur le domaine pénitentiaire.

#### ⑧ Porte d'entrée logistique (PEL)

C'est l'entrée secondaire réservée aux véhicules de livraison et de service.

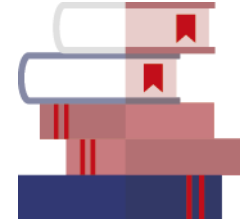


# ÉTUDES ET TRAVAUX

---

# Les études envisagées

- Étude d'impact (le cas échéant)
- Étude faune-flore & zones humides
- Étude géotechnique
- Étude d'hydrogéologie
- Étude de pollution des sols
- Étude de dimensionnement des réseaux
- Étude dimensionnement des réseaux et à la viabilisation du site
- Étude préalable agricole (le cas échéant)
- Étude de trafic
- Étude archéologique
- Étude acoustique
- Étude de pollution lumineuse
- Étude d'insertion urbaine et paysagère



# Le déroulement des travaux

---

## Engagement – Charte « chantier faible nuisance »

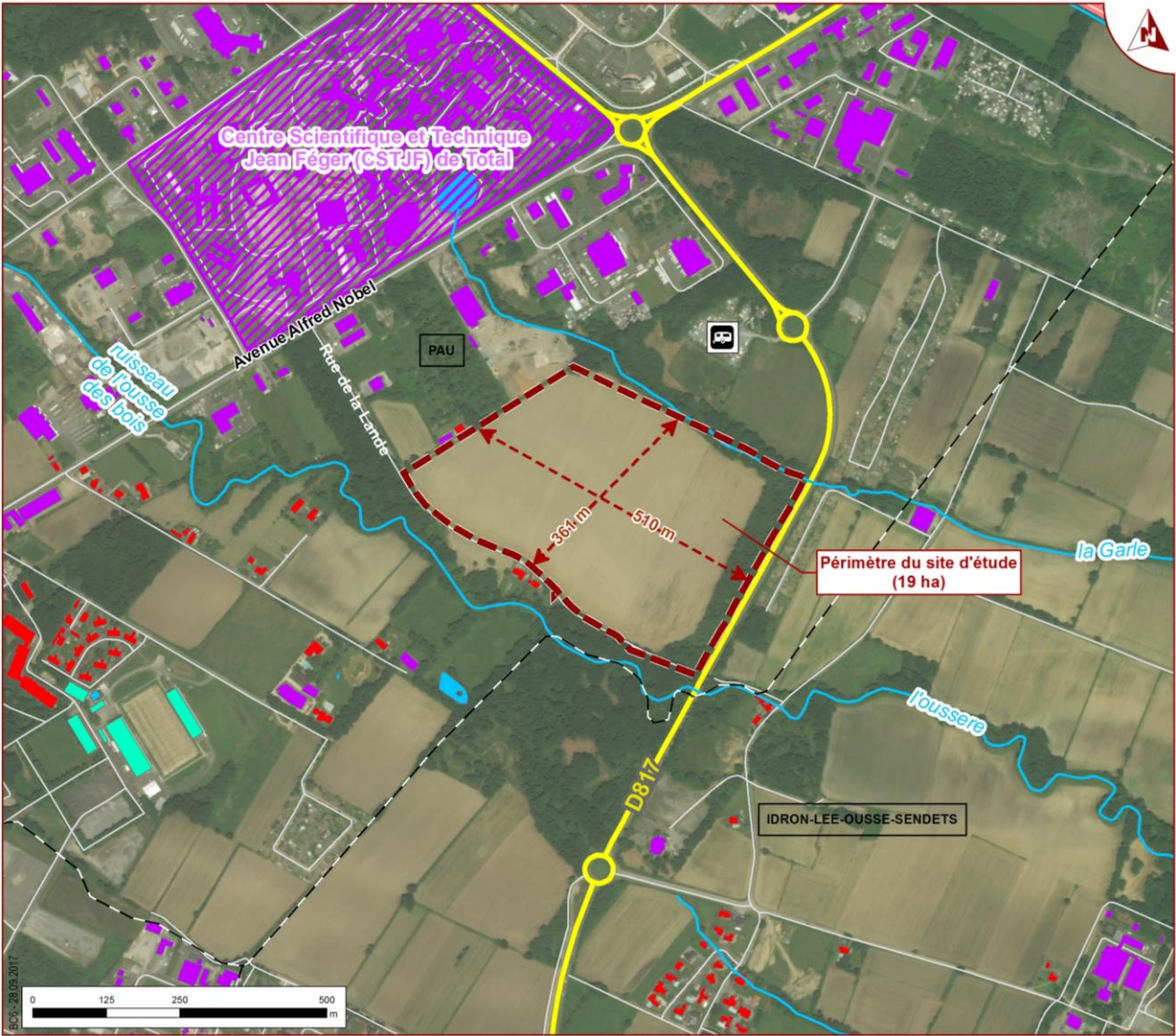
- Imposée au futur groupement de conception-réalisation
- Principes :
  - Informer et écouter le public et les riverains : panneaux d'information, boîte aux lettres, adresse mail, numéro vert de réclamation, information régulière des riverains, ...
  - Limiter les nuisances potentielles (trafic, acoustiques, visuelles, vibrations, olfactives, ...) et l'impact du projet sur l'environnement



# LES IMPACTS

---

# Le site d'étude



# Les paysages



Captures écran © Google



Vue depuis l'A64



Vue des haies bocagères  
depuis la RD 817

# Les paysages

Vues depuis le chemin de la Lande



Captures écran © Google



Vues depuis l'avenue Alfred Nobel



Captures écran © Google



# Exemples d'établissement pénitentiaire



Centre pénitentiaire de Lutterbach

# Exemples d'établissement pénitentiaire



Centre pénitentiaire de Lutterbach

# Exemples d'établissement pénitentiaire

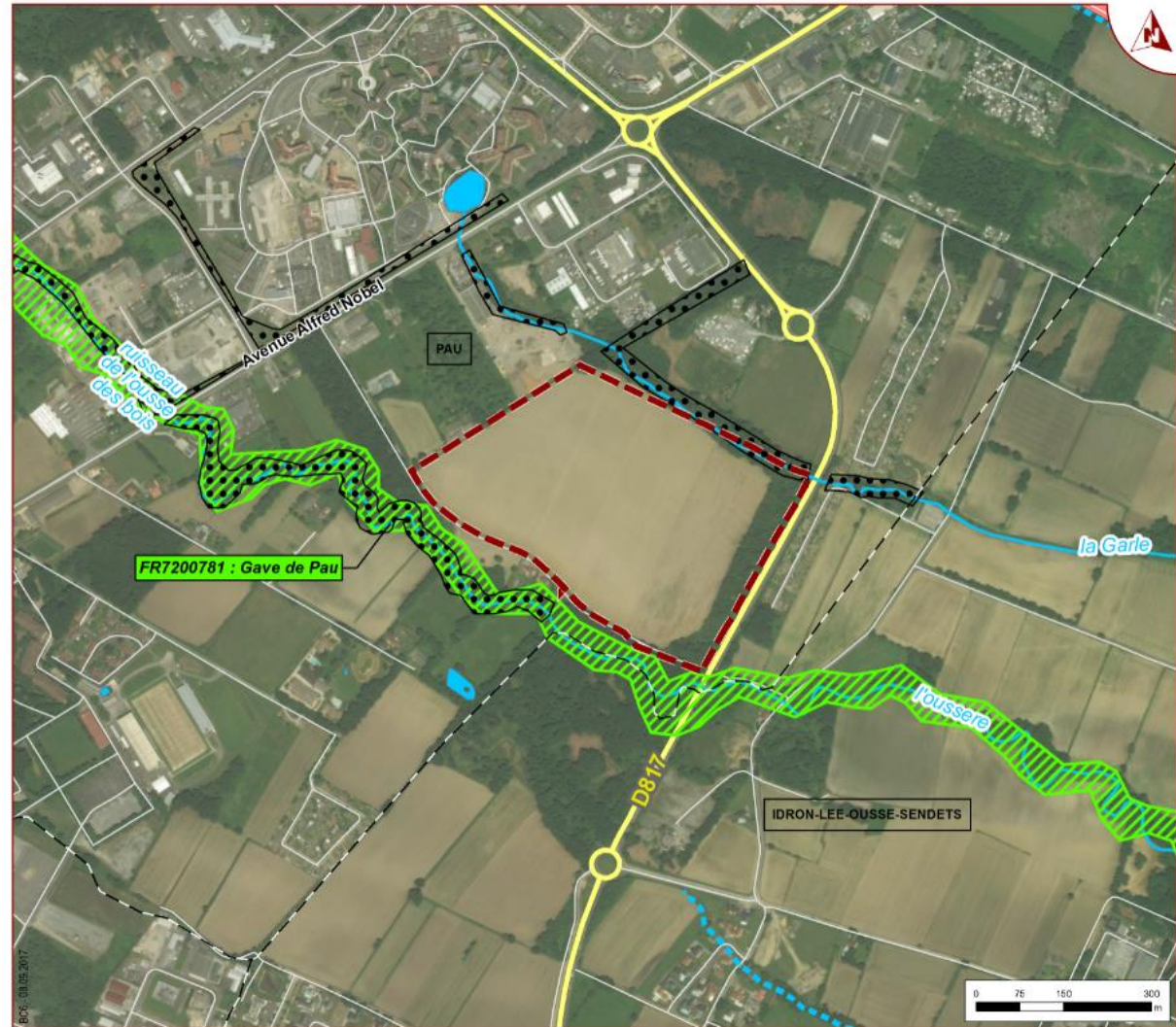


Centre pénitentiaire de Draguignan

# Principaux enjeux environnementaux

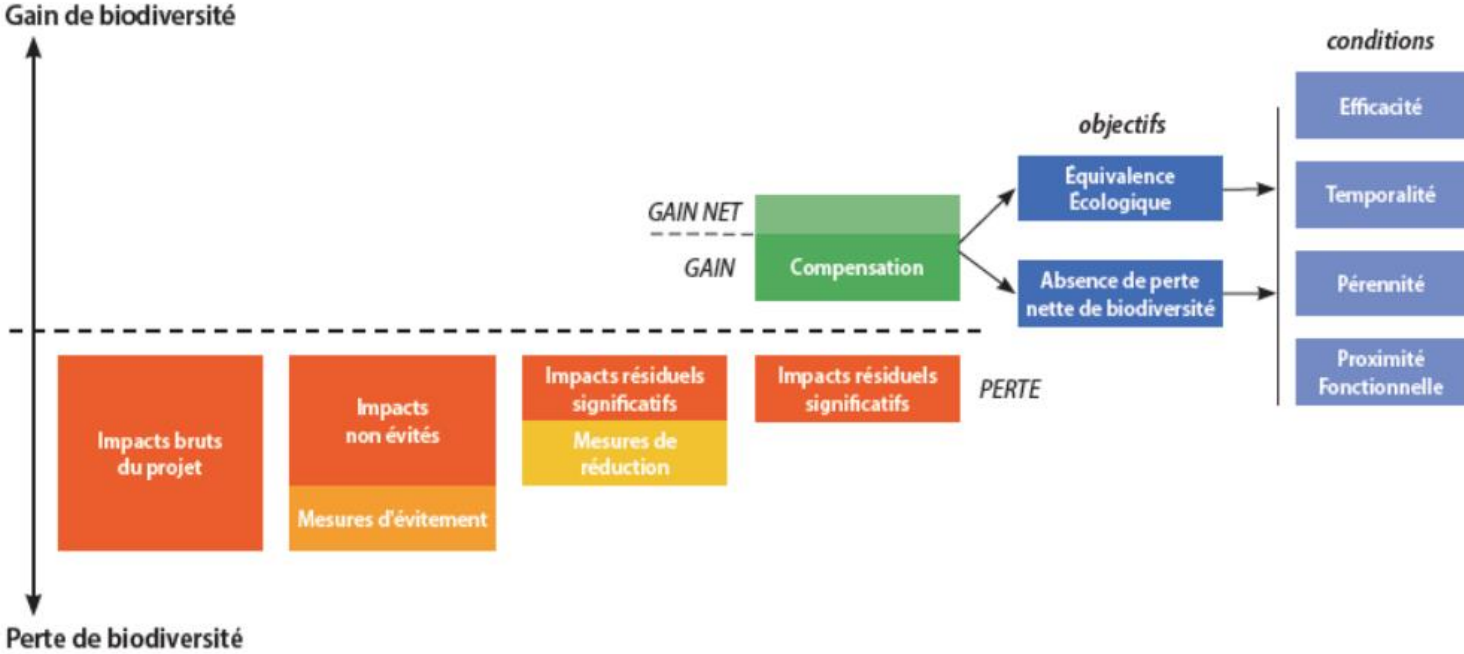
## Milieu naturel

-  Périmètre du site d'étude
  -  Limite communale
  -  Espaces verts protégés (art L123-1-5 7° du CU)
  -  Site du réseau Natura 2000 - Zone spéciale de conservation
  -  Plan d'eau
- Réseau hydrographique**
-  Écoulement permanent
  -  Écoulement intermittent



Fond de plan: Imagery ESRI  
Sources: BD Topo IGN, DREAL, PLU Ville de Pau

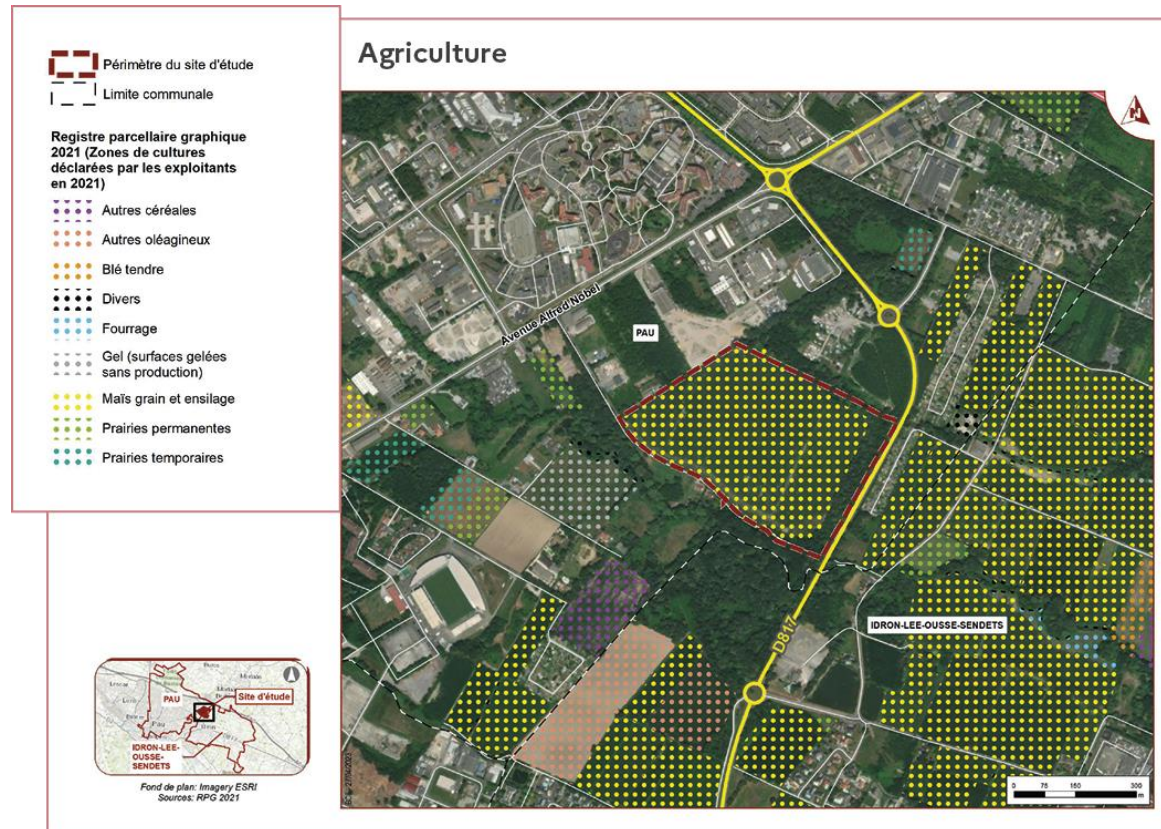
# Principaux enjeux environnementaux



Lettre AURCA – La compensation écologique enjeu territorial de préservation de la biodiversité, 2023

# Les impacts sur le milieu agricole

- **Prélèvement de surfaces à usage agricole :**
  - Environ 8,5 ha
  
- **Projet potentiellement soumis à étude préalable agricole** (plus d'information en page 62)



# Les enjeux socio-économiques

- **Coût global de réalisation : ≈ 124 M€ HT**
- **Emplois :**

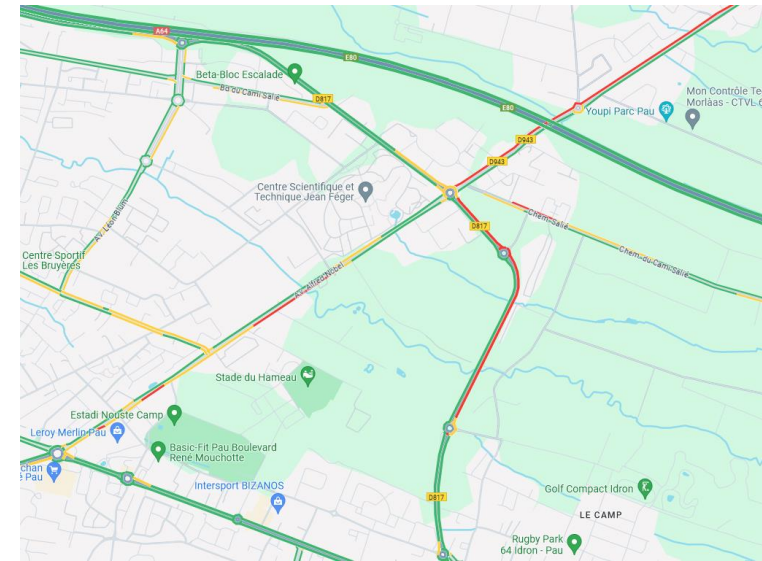
Chantier	Exploitation
Jusqu'à 125 compagnons	Augmentation du personnel pénitentiaire aujourd'hui en poste pour l'organisation des quartiers et fonctions support.
600 h d'insertion / M€	

- **Retombées économiques *pour le territoire* :**
  - **Arrivée des familles** des nouveaux effectifs du personnel pénitentiaire
  - **Personnes détenues :**
    - **Intégralement prise en charge par l'État**



# Trafic routier

- **Traffics modérés** sur les routes à proximité du site
  - TMJA (Trafic Moyen Journaliser Annuel) d'environ 19 000 véh/jour (2022) sur la RD817 du giratoire Av. Nobel/D943/D817
  - TMJA av Alfred Nobel, environ 12 000 véh/jour (2019).
  
- **Quelques congestions observées aux heures de pointes, notamment du matin**, sur la rocade, la RD943 et l'avenue Alfred Nobel
  - Ces congestions devraient être réduites après la réalisation du projet de pont au-dessus du giratoire Av. Nobel/D943/D817, porté par le CD64.
  
- **Une étude de trafic sera réalisée, en lien avec le Département et la communauté d'agglomération**, afin de s'assurer de la bonne intégration du projet d'établissement pénitentiaire dans les dernières perspectives de développement du secteur.



*Trafic « habituel » le mardi matin à 8h45 (Google Maps)*

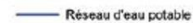
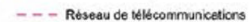


# L'impact sur les réseaux et la gestion des déchets

## ■ Réseaux

- Prise en charge par l'État des travaux directement liés au projet

### Réseaux



#### Réseau électrique



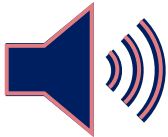
Point de plan: ESR11190917  
Sources: DO parcelaire IGN, DDTM 04, PLU Pau, ENEDIS



# Les nuisances

## Les nuisances sonores

- **Mise à distance du bâti**
- **Orientation des cellules**
- **Étude** acoustique



## Les nuisances lumineuses

- **Orientation des éclairages :**
  - Très directive
  - Principalement vers l'établissement
- **Intensité variable**, asservie au système d'alerte
- **Étude** sur les nuisances lumineuses



# La sécurité

---

- **Moyens humains :**
  - Surveillance et présence accrues des forces de sécurité intérieure, si besoin
  - ELSP : Possibilité de procéder à des contrôles en dehors de l'enceinte pénitentiaire
- **Dispositions architecturales visant à éviter les évasions :**
  - Détenus maintenus en permanence (sauf Quartier semi-liberté) à l'intérieur de l'enceinte
  - Mise à distance du bâti
  - Abords principalement fréquentés par : **avocats, familles** de détenus et personnel pénitentiaire

# Le devenir de la maison d'arrêt actuelle

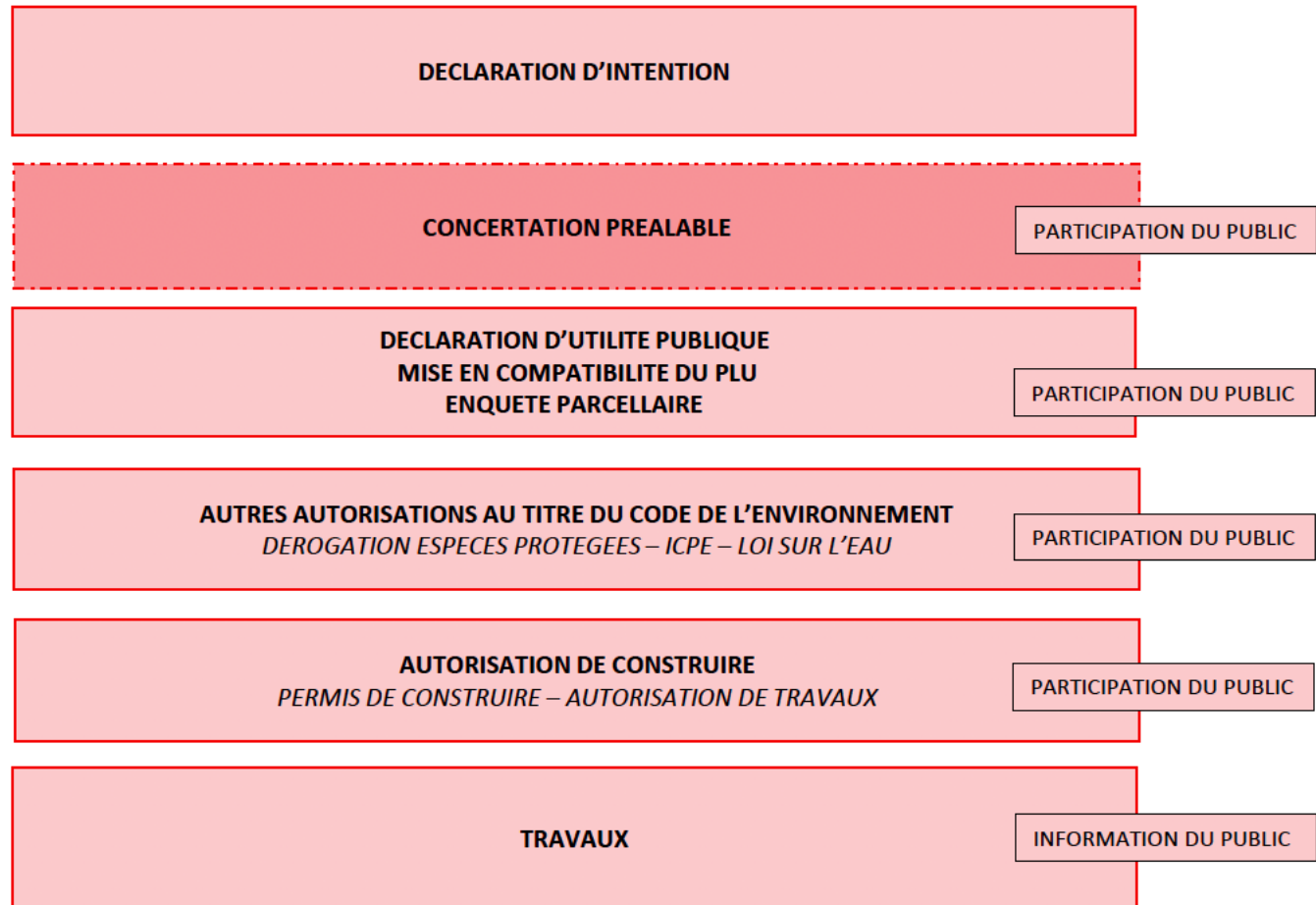
- **Fermeture** prévue de l'actuelle maison d'arrêt à la mise en service du projet.
- L'État est favorable à une **cession du site** (environ 1 ha). Les collectivités locales pourront, le cas échéant, exercer un droit de préemption.



# LA CONCERTATION

---

# Procédures administratives



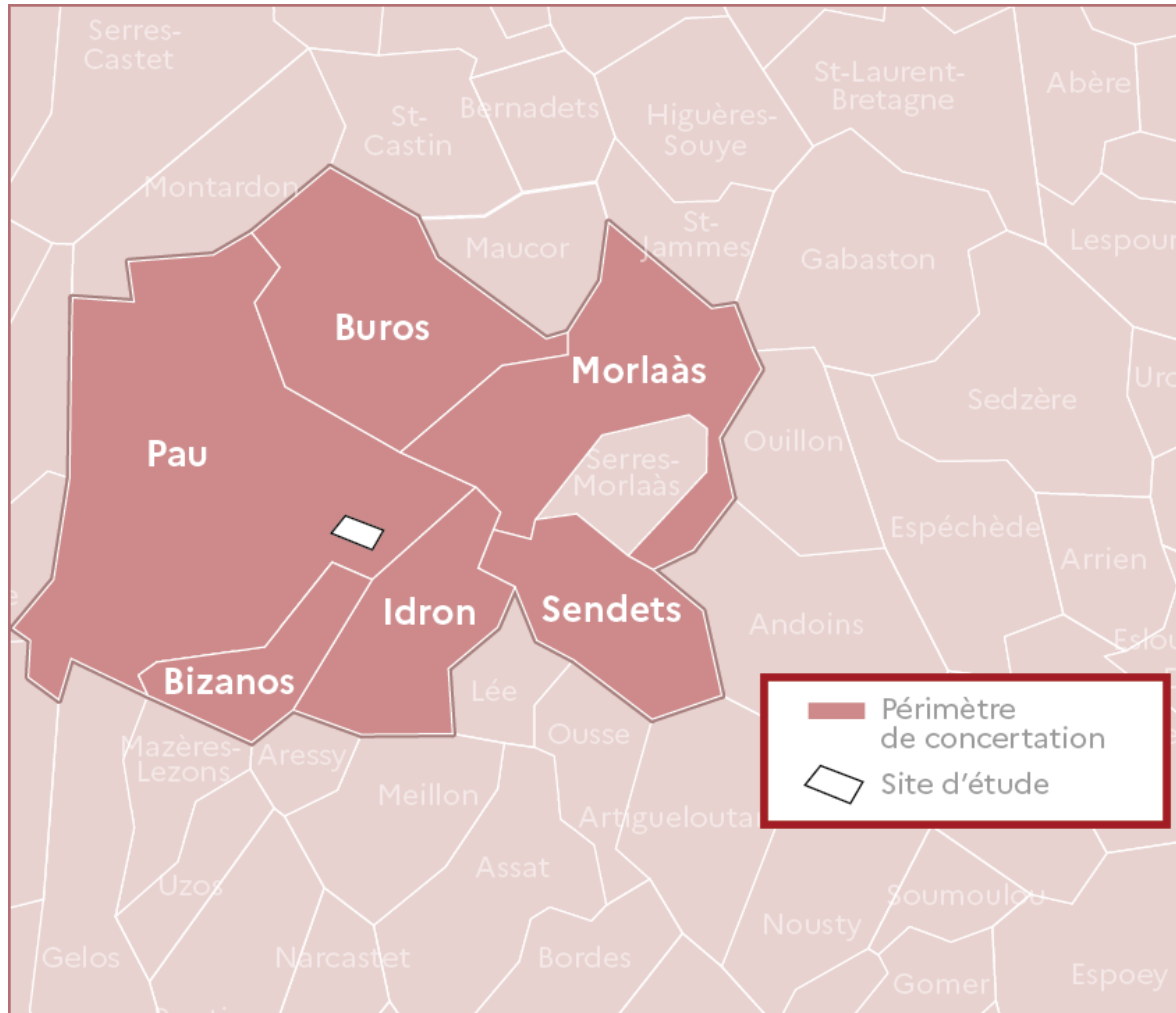
# Un double cadre réglementaire

La concertation porte sur :

- Code de l'environnement (articles L.121-15-1, L.121-16, L.121-17, L.121-17-1 à L.121-21) :
  - Le projet : soumis à examen à cas-par-cas pour déterminer si le projet est soumis ou non à étude d'impact
  
- Code de l'urbanisme (article L.103-2)
  - Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
  - Mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Grand Pau.



# Le périmètre de la concertation







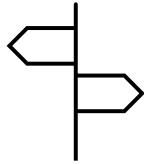
# Les objectifs de la concertation

---

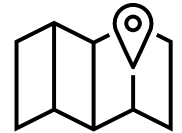
- Informer le public sur la nature du projet et des mises en compatibilité des documents d'urbanisme
- Recueillir les avis et observations et répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet
- Enrichir la suite des études en intégrant au mieux les remarques et les attentes
- Recueillir les avis sur la mise en compatibilité du PLUi de la Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées et du SCoT du Grand Pau
- Préparer les prochaines étapes du projet et notamment la phase d'enquête publique

# Nos attentes vis-à-vis de la concertation

Raccordements et accès routiers



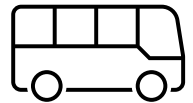
Positionnement / orientation de l'établissement pour réduire les nuisances



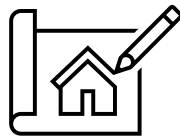
Modalités d'information et de participation du public après la concertation



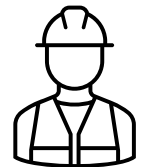
Desserte en transports en commun



Aménagements paysagers et architecturaux hors enceinte



Déroulement des travaux afin de réduire les nuisances

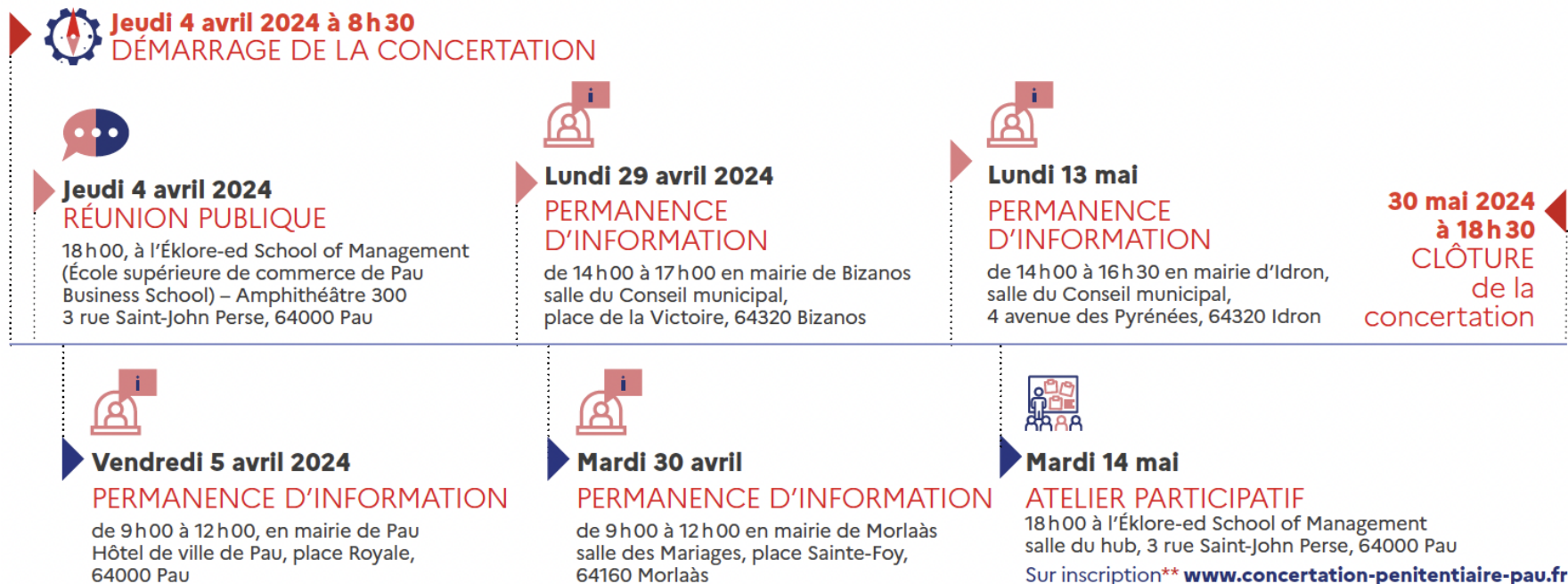


# Les modalités de concertation

- **Dossier de concertation et registres (papier / dématérialisé) :**
  - Sur place :
    - en mairie de Pau,
    - en mairie de Bizanos,
    - en mairie de Buros,
    - en mairie d'Idron,
    - en mairie de Morlaàs,
    - en mairie de Sendets,
    - en préfecture des Pyrénées-Atlantiques,
    - aux sièges de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et du Syndicat mixte du Grand Pau.
- En ligne sur : [www.concertation-penitentiaire-pau.fr](http://www.concertation-penitentiaire-pau.fr)



# Calendrier de la concertation préalable



# Les suites de la concertation

Code de l'environnement :

- Août 2024 : **Bilan de l'APIJ** de la concertation

Code de l'urbanisme :

- Préalablement au dépôt du dossier d'enquête publique : **Seconde phase active de concertation** spécifique sur les MEC puis **Bilan de l'APIJ** de la concertation

**BILANS**

## RÉUNION DE RESTITUTION

- Dresser le bilan de l'action de la concertation préalable avant l'enquête publique

- Obligatoire
- A l'issue de la concertation
- Porte sur un projet abouti
- Permet au public de :
  - S'informer sur le projet
  - Formuler des observations auprès d'un tiers indépendant : le commissaire enquêteur

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

# LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

---

# Le SCoT

---

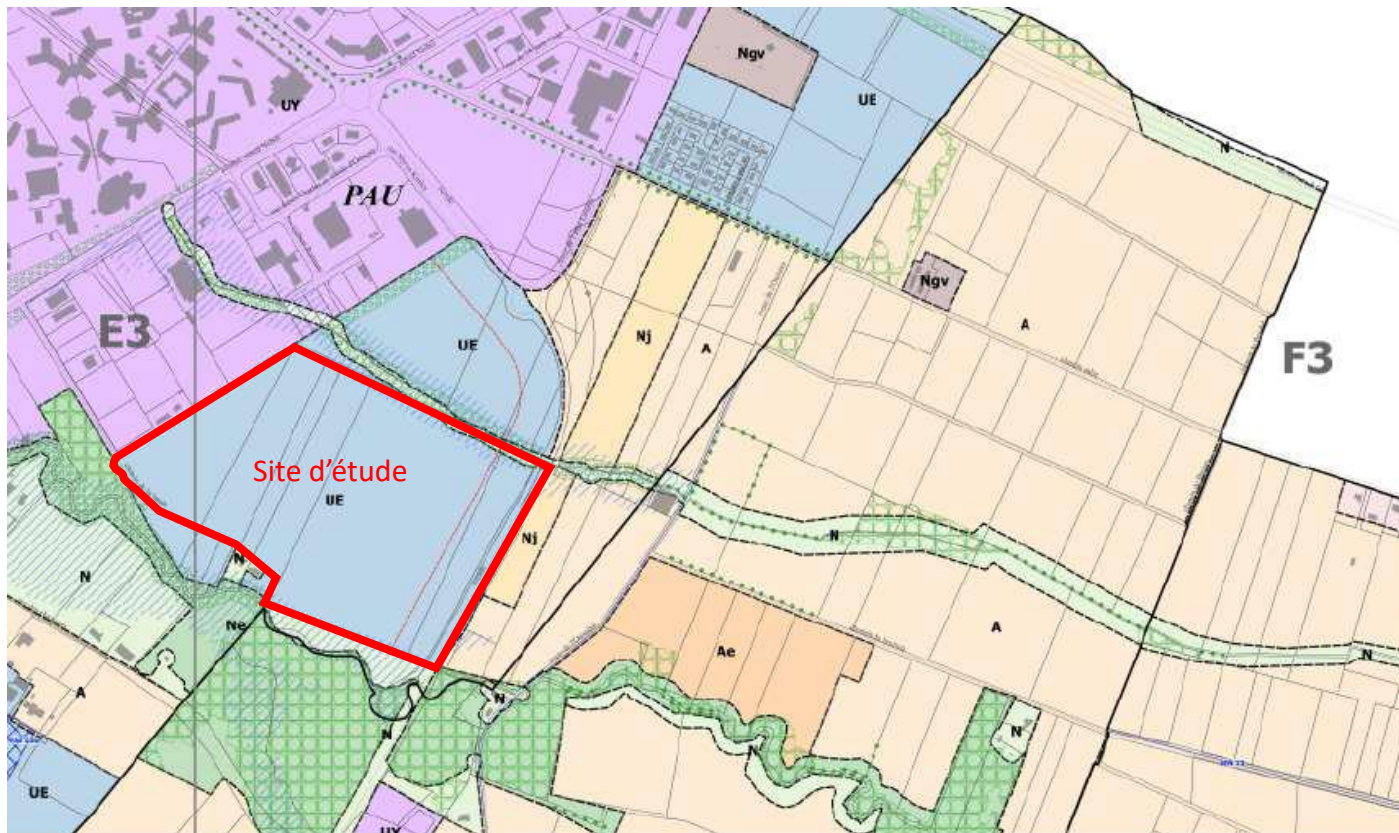


Le SCoT du Grand Pau a été approuvé en 2015 par le Syndicat mixte du Grand Pau.

**En consommant des terres agricoles le projet entre en conflit avec l'objectif de « Protéger et préserver les espaces agricoles ».**

De ce fait, **une mise en compatibilité du SCoT du Grand Pau semble nécessaire dans le cadre du projet.**

# PLUi de la Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées



Capture d'écran du PLUi avec en rouge l'indication du site d'étude pour le projet

UE : zone d'équipements publics

N : zone naturelle



# DOCUMENT D'URBANISME :

## Procédure de mise en compatibilité

- Le dossier de mise en compatibilité du document d'urbanisme serait réalisé par l'APIJ.
- Modalités de mise en compatibilité du PLUi et du SCoT à arrêter après échanges avec les personnes publiques compétentes
- Dossier de mise en compatibilité du PLUi et du SCoT adossé à celui de la déclaration d'utilité publique soumise à enquête publique et à l'examen du préfet.
- L'arrêté de déclaration d'utilité publique emporte la mise en compatibilité du PLUi et du SCoT.

### Cinq grandes étapes jalonnent cette procédure encadrée par l'État :

1 - L'examen du dossier par le préfet

2 - L'examen conjoint par les personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique

3 - L'enquête publique unique

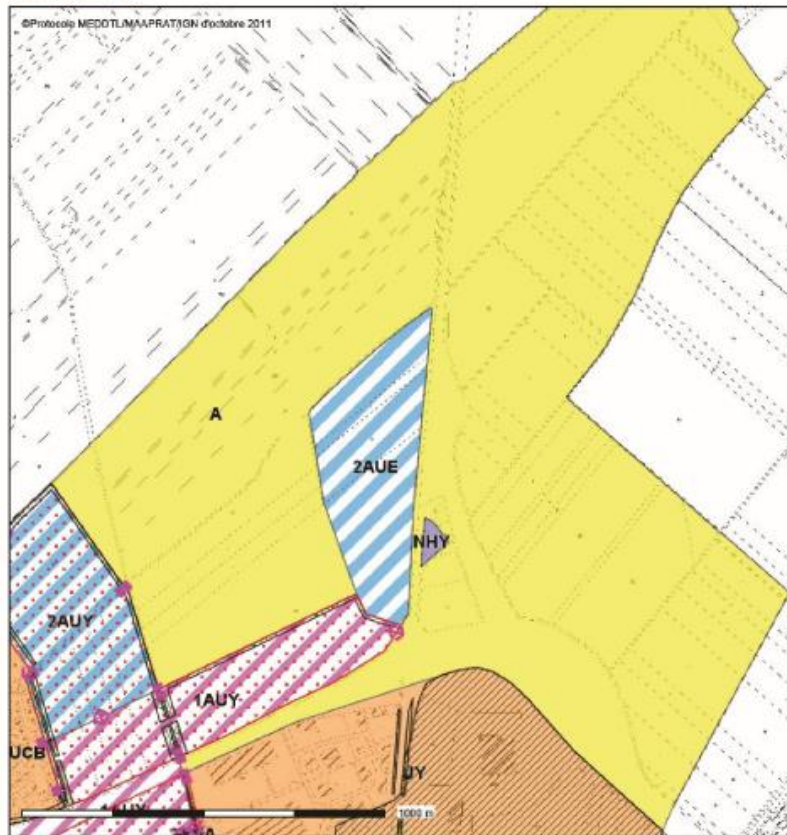
4 - L'avis du conseil communautaire et du bureau exécutif

5 - La mise en compatibilité des documents par arrêté préfectoral

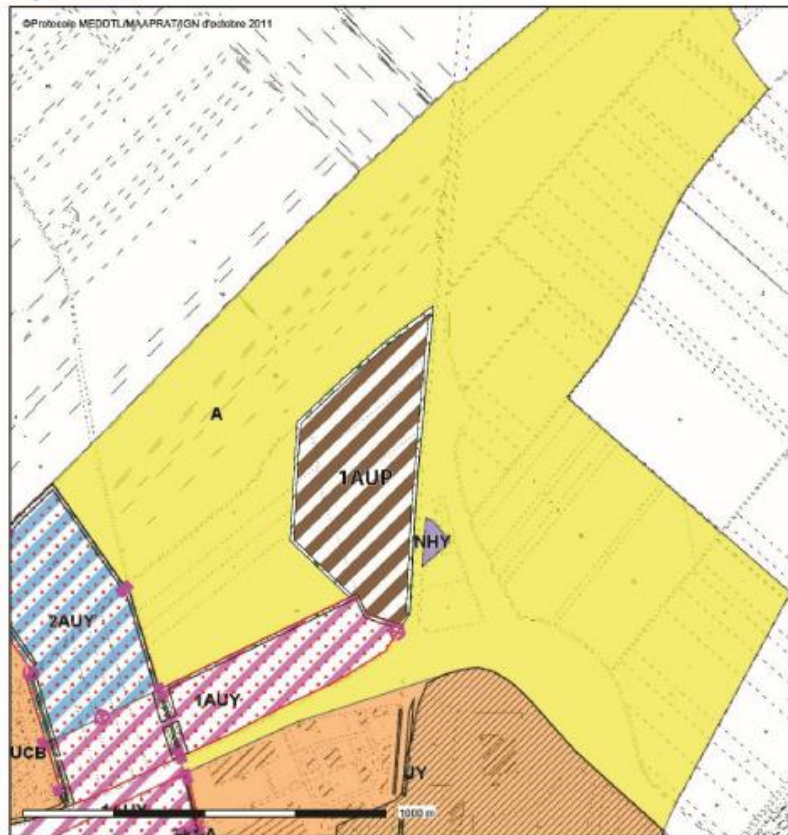
# Exemple d'une mise en compatibilité d'un PLU (commune de Lavau – 10)

## > Modification du règlement

Avant MEC



Après MEC



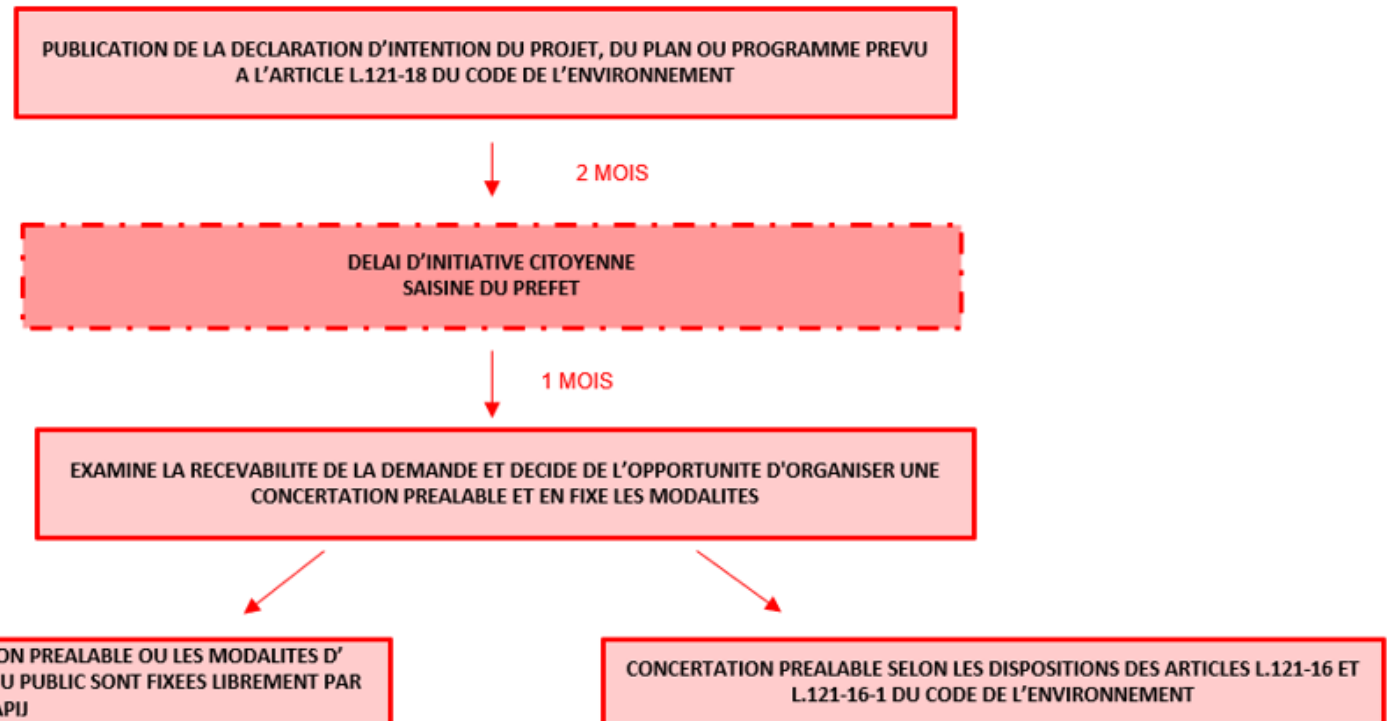
# Exemple d'une mise en compatibilité d'un PLU (commune de Lavau – 10)

## > Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

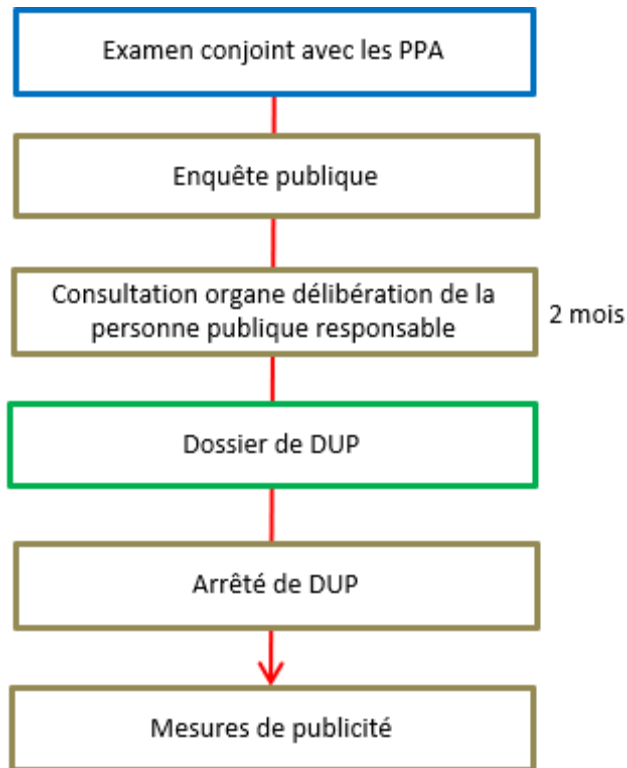


- Principe d'implantation
- Hauteurs
- Plantations
- Accès
- Cheminements doux

# La déclaration d'intention



# Procédure de Déclaration d'Utilité Publique



1) **L'examen conjoint des nouvelles dispositions des documents d'urbanisme :**

▶ [Article L.153-54 du CU](#)

2) **L'enquête publique :**

▶ [Article L.153-55 du CU](#)

3) **Consultation :**

▶ [Article L.153-57 du CU](#)

4) **L'arrêté de déclaration de DUP :**

▶ [Articles L.121-2 et L.121-4 du CECUP](#)

5) **Les formalités de publicité :**

▶ [Articles R.153-20 et -21 du CU](#)

# Etude préalable agricole

---

- **Contexte**: zone affectée à une activité agricole
- **Impacts du projet sur l'agriculture** : réalisation d'une étude préalable agricole
- **Conditions** : L112-1-3 et D112-1-18 et suivants code rural et de la pêche maritime.
- **Dossier d'étude préalable agricole** : comprend plusieurs documents d'analyse du territoire et des impacts ainsi que des mesures éviter/réduire/compenser (ERC).
- **Passage en CDPENAF** : le dossier et les mesures proposées sont soumis pour avis à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- **Avis du préfet** : le préfet valide ou invalide les mesures et l'enveloppe présentées par le porteur de projet.

# Procédures et Indemnisations

	<b>Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)</b>	<b>Déclaration d'Utilité Publique (DUP)</b>	<b>Etude préalable agricole</b>
<b>Selon le code :</b>	<i>Loi du 29 décembre 1892</i>	<i>Article 122-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique</i>	<i>Article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime</i>
<b>Personnes concernées :</b>	Propriétaires et exploitants	Propriétaires et exploitants	coopératives
<b>Type d'indemnités :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Individuelles, versées par année culturale</li> <li>➤ Calculées selon le barème fixé par la Chambre d'Agriculture compétente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Individuelles, fixées par un juge judiciaire</li> <li>➤ Calculées selon le barème fixé par les Domaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collectives</li> <li>➤ Approuvées par la Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)</li> </ul>

MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION !

---